INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire du 6 décembre 2022

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi, 6 décembre 2022 à 19h30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Alain Jobin, maire

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Monsieur Marcel Therrien
Madame Johanne Picard
Monsieur Gabriel Lapointe
Madame Dominique Lussier
Monsieur Jean-Sébastien Savaria
Monsieur Yves Guérette

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE
Madame Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière

---

1. **Ouverture de la séance**
Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19h31

Résolution numéro 193-12-2022

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
Le maire, Monsieur Alain Jobin, s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption procès-verbal
3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er novembre 2022

4. Période de questions

5. Communiqués et correspondances
5.1 La Clé sur la Porte – Campagne des 12 jours d'action contre la violence faite aux femmes
5.2 Association pulmonaire du Québec – Campagne contre le radon

6. Administration et finances
6.1 Adoption des comptes payés et à payer
6.2 Assurance dommage – Renouvellement du contrat année 2023
6.3 Azimut solutions géomatiques – Renouvellement du contrat
6.4 Indexation salariale employés – Autorisation
6.5 Rémunération élus – Indexation
6.6 Légion royale Canadienne – Demande de soutien financier
6.7 Comité du bassin versant rivière Salvail – Demande de soutien financier
6.8 Ressources humaines -Adjointe administrative – Fin de la période de probation
6.9 Poste d'agente de développement communautaire – Embauche
6.10 Maire suppléant année 2023 – Nomination
6.11 Projet de règlement 04-2022, pour la taxation et fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2023 et les conditions de perception – Avis de motion et dépôt du projet
6.12 Appui financier – Fondation la Clé sur la Porte – Bonification – Ajout de résolution à la demande des membres du conseil

7. Sécurité publique
7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains
7.2 Entente intermunicipale relative à la location d'équipement pour le service régional de répartition par téléavertisseur pour les services en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains – Signature – Autorisation

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

8. Transport routier et travaux publics
8.1 Rapport des travaux publics
8.2 Conseiller délégué à la voirie – Nomination
8.3 Formation inspecteur municipal - Autorisation

9. Hygiène du milieu
9.1 Rapport – Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
9.2 Rapport – Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre
9.3 Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre – Nomination d'un délégué
9.4 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Achat conjoint de bacs roulants 2023
9.5 Programme de mise aux normes des installations septiques – Demande de remboursement – Règlement numéro 02-2021 – Matricule 4960-98-4048
9.6 Programme de mise aux normes des installations septiques – Demande de remboursement – Règlement numéro 02-2021- Matricule 5070-66-6745
9.7 Programme de mise aux normes des installations septiques – Demande de remboursement – Règlement numéro 02-2021 – Matricule 4965-23-7111
9.8 Programme de mise aux normes des installations septiques – Demande de remboursement – Règlement numéro 02-2021 – Matricule 4970-64-0680

10. Aménagement et urbanisme
10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment

11. Loisirs et culture - Vie communautaire
11.1 Rapport – Comité des loisirs
11.2 Politique familiale – Nomination d'un conseiller
11.3 Bibliothèque municipale – Demande budgétaire 2023
11.4 Comité des loisirs – Demande budgétaire 2023
11.5 Maison des jeunes 4 Vents – Demande de soutien financier
11.6 Réseau Cooptel – Projet de capsule vidéo

12. Périodes de questions

13. Levée de la séance

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption des procès-verbaux

Résolution numéro 194-12-2022
3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er novembre 2022

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er novembre 2022;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Madame Johanne Picard appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe et résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er novembre 2022 et d'en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Période de questions
Aucune question n'a été reçue ou posée

5. Communiqués et correspondances
Le maire fait mention des correspondances reçues

5.1 La Clé sur la Porte – Campagne des 12 jours d'action contre la violence faite aux femmes
5.2 Association pulmonaire du Québec – Campagne contre le radon

6. Administration et finances

Résolution numéro 195-12-2022
6.1 Adoption des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 26 octobre au 25 novembre 2022 avec les faits saillants suivants :

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Salaires nets :	
Élus	3 777.56 $
Employés	19 062.64 $
Remises	2 974.07 $
Dépense :	
Administration	11 337.26 $
Sécurité publique	38 622.74 $
Transport (voirie)	37 379.29 $
Hygiène du milieu	
Hygiène du milieu	50 997.05 $
Eaux usées	5 033.80 $
Santé et bien-être	0 $
Aménagement et urbanisme	2 363.17 $
Loisir et culture	1 304.39 $
Autres activités financement et affectation	42 748.53 $
Dépenses d'investissement	57 105.84 $
Total :	**272 706.34 $**

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 196 -12-2022
6.2 Assurances combinés FQM – Renouvellement du contrat

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud bénéficie des assurances combinées de la FQM assurances;

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement pour le contrat couvrant l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Yves Guérette appuyé par Monsieur Marcel Therrien et résolu;

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL accepte la proposition de la FQM Assurance couvrant tous les besoins en assurances pour l'année 2023, au montant total de 24 553,34 $, incluant les taxes sur prime;

**Monsieur le maire demande le montant d'augmentation comparativement à l'année courante – Réponse 1324,35 $*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 197-12-2022
6.3 Azimut solutions géomatiques – Renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT l'échéance de la licence du logiciel Azimut solutions géomatiques qui se terminera au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler cette licence qui donne accès aux informations reléguant de l'urbanisme, des travaux publics mais également du rôle d'évaluation foncière;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

DE PERMETTRE le renouvellement de la licence du logiciel Azimut solutions géomatiques pour l'année 2023, au coût de 1 043,05 $ plus les taxes applicables;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 198-12-2022
6.4 Indexation salariales annuelle des employés – Autorisation

CONSIDÉRANT la politique salariale en vigueur depuis le 1er janvier 2019;

CONSIDÉRANT l'indice des prix à la consommation publié par Statistiques Canada au mois d'octobre 2022 pour la province de Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

D'INDEXER le salaire des employés municipaux de 6 %, et ce, à partir du 1er janvier 2023;

*Monsieur Jean-Sébastien Savaria pose une question. Il y a discussion entre les membres du conseil.

Monsieur le maire demande le vote :

Pour : Monsieur Marcel Therrien, Madame Johanne Picard, Monsieur Gabriel Lapointe, Monsieur Yves Guérette, Madame Dominique Lussier

Contre : Monsieur Jean-Sébastien Savaria

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

D'INDEXER le salaire des employés municipaux de 6 %, et ce, à partir du 1er janvier 2023;

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Résolution numéro 199-12-2022
6.5 Rémunération des élus – indexation

CONSIDÉRANT le règlement numéro 04-2019 établissant le traitement et la rémunération des élus municipaux qui est en vigueur depuis le 4 juin 2019;

CONSIDÉRANT l'indice des prix à la consommation publié par Statistiques Canada pour la province de Québec au mois d'octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

D'INDEXER le salaire des élus municipaux de 6%, et ce, à partir du 1er janvier 2023;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 200-12-2022
6.6 Légion Royale Canadienne – Demande de soutien financier

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue par la Légion Canadienne afin d'aider à la poursuite des services offerts par la Filiale 02, Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT le budget prévu par la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud ainsi que les engagements déjà pris envers d'autres organismes;

**Les membres du conseil discutent entre eux, Monsieur le maire s'assure que les conseillers sont tous d'accord avec l'issue de la discussion.*

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu :

DE CONTRIBUER financièrement en donnant un montant de 100 $ à la Légion Royale Canadienne, Filiale 02, Saint-Hyacinthe pour une aide aux services offerts;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 201-12-2022
6.7 Comité du bassin versant de la rivière Salvail – Demande de soutien financier

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031

CONSIDÉRANT la demande reçue du Comité de Bassin versant de la Rivière Salvail demandant une contribution financière pour l'année 2023 afin de contribuer aux activés de l'organisme;

CONSIDÉRANT que notre municipalité couvre 14.18 % du bassin versant de la rivière Salvail;

**Madame Dominique Lussier pose une question au sujet des activités tenues par l'organisme, Monsieur le maire lui répond*

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

D'ACCORDER au Comité du Bassin versant de la Rivière Salvail un montant de 500 $ afin de contribuer aux activités du comité pour l'année financière 2023, de faire parvenir ce montant en janvier 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 202-12-2022
6.8 Ressources humaines adjointe administrative – Fin de la probation

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de Madame Laetitia Feller, en date du 26 juin 2022, et occupant le poste d'adjointe administrative;

CONSIDÉRANT la période de probation de six (6) mois, inscrite à son contrat de travail, laquelle période de probation doit s'effectuer en journées travaillées, et qui se terminera le 26 décembre 2022;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le conseil de statuer sur la fin de la période de probation relativement aux conditions de travail de Madame Feller;

CONSIDÉRANT le rapport positif remis par la directrice générale relativement au travail accompli par celle-ci;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

DE METTRE FIN à la période de probation et de confirmer l'embauche permanente de Madame Laetitia Feller, au poste d'adjointe administrative de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

QUE CETTE EMBAUCHE PERMANENTE soit effective en date du 27 décembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 203-12-2022
6.9 Ressources humaines agent de développement communautaire – Embauche

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite procéder à l'embauche d'un employé au poste d'agent de développement communautaire sur une base de 24 heures par semaine;

CONSIDÉRANT la candidature de Madame Valérie Allard soumise aux membres du conseil ainsi que l'entrevue tenue par Monsieur Alain Jobin et Madame Linda Normandeau avec la candidate;

CONSIDÉRANT leur recommandation de procéder à l'embauche de Madame Valérie Allard;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

D'AUTORISER le maire, Monsieur Alain Jobin et la directrice générale, Madame Linda Normandeau, à procéder à l'embauche de Madame Valérie Allard au poste d'agent de développement communautaire et de signer le contrat de travail sur une base hebdomadaire de 24 heures;

DE PRENDRE NOTE qu'une probation de six mois sera inscrite audit contrat et que considérant le nombre d'heures par semaine, aucun avantage social, assurance ni fonds de retraite, ne sera compris dans les conditions de travail.

**Monsieur Marcel Therrien pose une question au sujet des conditions salariales.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.
FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Résolution numéro 204-12-2022
6.10 Maire suppléant – Nomination pour l'année 2023

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 116 du Code municipal, les membres du conseil peuvent nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de maire avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont rattachés;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL NOMME Madame Dominique Lussier, à titre de mairesse suppléante pour l'année 2023;

LE CONSEIL PREND ACTE de l'accord de Madame Dominique Lussier, d'assumer les tâches reliées au poste de mairesse suppléante pour l'année 2023.

6.11 Projet de règlement 04-2022, pour la taxation et fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2023 et les conditions de perception – Avis de motion et dépôt du projet

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion est donné par Monsieur Yves Guérette, qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le règlement de taxation portant sur les taux de taxes foncières, des compensations, d'imposition pour l'exercice financier 2023 et sur les conditions de perception. Le projet de règlement de taxation 2023 est déposé et remis aux élus.

Résolution numéro 205-12-2022
6.12 Appui financier – Fondation la Clé sur la Porte – Bonification – Ajout de résolution à la demande des membres du conseil

CONSIDÉRANT l'aide financière versée annuellement par la Municipalité à la Fondation La Clé sur la Porte ;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil de bonifier cette aide;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

DE MAJORER d'un montant de 200$ l'aide financière annuelle remise à la Fondation La Clé sur la Porte pour l'année 2023, ce qui représente un montant total de 500 $.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

Le conseiller, Monsieur Yves Guérette donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale de la protection incendie.

Résolution numéro 206-12-2022
7.2 Entente intermunicipale relative à la location d'équipement pour le service régional de répartition par téléavertisseur pour les services en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains – Signature – Autorisation

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-10-323, adoptée le 14 octobre 2020 par le conseil de la MRC des Maskoutains, à l'effet de mettre en place un service régional de répartition par pagette;

CONSIDÉRANT la tarification au coût de 7,00 $ par équipement par mois;

CONSIDÉRANT qu'une indexation de 2 % annuellement entrera en vigueur au 1er janvier de l'année suivant la première année d'exploitation complète;

CONSIDÉRANT qu'il est dans notre intérêt de conclure une telle entente;

CONSIDÉRANT que la compétence déléguée au nom de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud est la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, qui agira pour et au nom de la Municipalité dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que pour l'adhésion à ladite entente, le maire et la directrice générale doivent signer et autoriser cette entente;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains ne fournira aucun téléavertisseur à la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud mais que ceux-ci seront remis à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains;

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu :

D'AUTORISER l'adhésion de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud à l'Entente intermunicipale relative à la location d'équipement pour le service régional de répartition par téléavertisseur pour les services en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains;

D'AUTORISER le maire, Monsieur Alain Jobin et la directrice générale, Madame Linda Normandeau, à signer l'Entente intermunicipale relative à la location d'équipement pour le service régional de répartition par téléavertisseur pour les services en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains pour et au nom de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud afin de donner application à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS

8.1. Rapport des travaux publics - Dépôt

La directrice générale a préalablement remis le rapport des travaux publics aux membres du Conseil.

Résolution numéro 207-12-2022
8.2 Conseiller délégué à la voirie – Nomination

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un deuxième conseiller responsable des dossiers voirie et cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

De nommer Monsieur Marcel Therrien à titre de conseiller délégué au service de la voirie et des cours d'eau;

QUE CETTE NOMINATION entre en vigueur à partir du 1er janvier 2023 ;

LE CONSEIL PREND ACTE de l'accord de Monsieur Marcel Therrien, d'assumer les tâches reliées au titre de conseiller délégué au service de la voirie et des cours d'eau;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 208-12-2022
8.3 Formation inspecteur municipal – Autorisation

CONSIDÉRANT le travail effectué par l'inspecteur municipal et les différents dossiers dont il est responsable, dont l'entretien des chaussées et trottoirs;

CONSIDÉRANT les responsabilités et les exigences que représentent ces tâches;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil d'appuyer les employés et de leur fournir les outils nécessaires à leur travail;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, et résolu

D'AUTORISER l'inscription de l'inspecteur municipal à la formation en ligne offerte par l'association des travaux publics et portant sur l'entretien des chaussées, trottoirs et bordures au coût de 525$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Rapport

Le maire, Monsieur Alain Jobin donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9.2 Régie de l'aqueduc Richelieu Centre – Rapport

Le conseiller, Monsieur Marcel Therrien, donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre.

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Résolution numéro 209-12-2022
9.3 Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre – Nomination d'un délégué

**Monsieur Jean-Sébastien Savaria pose une question concernant la durée du mandat de représentation pour ce poste de délégué, il y a discussion entre Monsieur le maire et Monsieur Savaria, Monsieur le maire consulte les membres du conseil.*

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un délégué, représentant le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud auprès du conseil de la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

DE NOMMER Monsieur Marcel Therrien à titre de conseiller délégué au conseil de la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre;

QUE CETTE NOMINATION soit effective pour l'année 2023;

LE CONSEIL PREND ACTE de l'accord de Monsieur Marcel Therrien, d'assumer les tâches reliées au titre de conseiller délégué au conseil de la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre pour l'année 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 210-12-2022
9.4 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains - Achat conjoint de bacs roulants

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

CONSIDÉRANT les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

CONSIDÉRANT QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a fixé au 9 décembre 2022 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs voulus;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

CONSIDÉRANT les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

D'acheter le nombre de bacs indiqués ci-dessous :

Bacs verts – Matières recyclables, 360 litres : 4
Bacs aérés bruns – Matières organiques, 240 litres : 6
Bacs gris – Résidus domestiques, 360 litres : 6

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection :
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : 461, rang Saint-Amable

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Résolution numéro 211-12-2022
9.5 Programme de mise aux normes des installations septiques – Demande de remboursement – Règlement numéro 02-2021 – Matricule 4960-98-4048

CONSIDÉRANT le règlement numéro 02-2021 visant une aide financière remboursable accordé aux citoyens souhaitant s'inscrire dans le but d'effectuer les travaux de mise aux normes de leurs installations septiques;

CONSIDÉRANT l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au règlement numéro 02-2021;

CONSIDÉRANT le dossier complété et reçu par le propriétaire du matricule numéro 4960-98-4048;

CONSIDÉRANT le rapport de l'inspecteur en bâtiment confirmant que le dossier est conforme et complet;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

D'AUTORISER le remboursement des travaux effectués pour la mise aux normes de l'installation septique de la résidence identifiée par le matricule numéro 4960-98-4048 au montant de 17 835,77 $.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 212-12-2022
9.6 Programme de mise aux normes des installations septiques – Demande de remboursement – Règlement numéro 02-2021 – Matricule 5070-66-6745

CONSIDÉRANT le règlement numéro 02-2021 visant une aide financière remboursable accordé aux citoyens souhaitant s'inscrire dans le but d'effectuer les travaux de mise aux normes de leurs installations septiques;

CONSIDÉRANT l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au règlement numéro 02-2021;

CONSIDÉRANT le dossier complété et reçu par le propriétaire du matricule numéro 5070-66-6745;

CONSIDÉRANT le rapport de l'inspecteur en bâtiment confirmant que le dossier est conforme et complet;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

D'AUTORISER le remboursement des travaux effectués pour la mise aux normes de l'installation septique de la résidence identifiée par le matricule numéro 5070-66-6745 au montant de 19 117,04 $.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 213-12-2022
9.7 Programme de mise aux normes des installations septiques – Demande de remboursement – Règlement numéro 02-2021 – Matricule 4965-23-7111

CONSIDÉRANT le règlement numéro 02-2021 visant une aide financière remboursable accordé aux citoyens souhaitant s'inscrire dans le but d'effectuer les travaux de mise aux normes de leurs installations septiques;

CONSIDÉRANT l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au règlement numéro 02-2021;
CONSIDÉRANT le dossier complété et reçu par le propriétaire du matricule numéro 4965-23-7111;

CONSIDÉRANT le rapport de l'inspecteur en bâtiment confirmant que le dossier est conforme et complet;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

D'AUTORISER le remboursement des travaux effectués pour la mise aux normes de l'installation septique de la résidence identifiée par le matricule numéro 4965-23-7111 au montant de 19 345.90 $.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Résolution numéro 214-12-2022
9.8 Programme de mise aux normes des installations septiques – Demande de remboursement – Règlement numéro 02-2021 – Matricule 4970-64-0680

CONSIDÉRANT le règlement numéro 02-2021 visant une aide financière remboursable accordé aux citoyens souhaitant s'inscrire dans le but d'effectuer les travaux de mise aux normes de leurs installations septiques;

CONSIDÉRANT l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au règlement numéro 02-2021;

CONSIDÉRANT le dossier complété et reçu par le propriétaire du matricule numéro 4970-64-0680;

CONSIDÉRANT le rapport de l'inspecteur en bâtiment confirmant que le dossier est conforme et complet;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

D'AUTORISER le remboursement des travaux effectués pour la mise aux normes de l'installation septique de la résidence identifiée par le matricule numéro 4970-64-0680 au montant de 19 108.89 $.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - Dépôt

Une copie du rapport de l'inspecteur en bâtiments a été remis aux élus

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Rapport – Comité des loisirs

La conseillère, Madame Dominique Lussier donne verbalement son rapport en tant que déléguée aux loisirs.

Résolution numéro 215-12-2022
11.2 Politique familiale – Nomination d'un délégué responsable

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un conseiller pour agir à titre de responsable des dossiers relatifs à la politique familiale de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

De nommer Monsieur Marcel Therrien à titre de conseiller responsable des dossiers relatifs à la politique familiale;

QUE CETTE NOMINATION entre en vigueur à partir du 1er janvier 2023;

LE CONSEIL PREND ACTE de l'accord de Monsieur Marcel Therrien, d'assumer les tâches reliées au titre de conseiller responsable des dossiers relatifs à la politique familiale de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 216-12-2022
11.3 Bibliothèque – Demande budgétaire 2023

CONSIDÉRANT la demande de subvention reçue des responsables de la bibliothèque au montant de 6 000$

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

DE PRÉVOIR au budget 2023 au poste 02-702-30-959 "Subvention bibliothèque" une somme de 6 000 $ pour les activités de l'année 2023;

DE REMETTRE le montant en janvier 2023 à la responsable de la bibliothèque.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Résolution numéro 217-12-2022
11.4 Comité des loisirs – Demande budgétaire 2023

CONSIDÉRANT la demande de subvention reçue du comité des loisirs pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT que le comité demande de réserver à notre budget 2023 une somme correspondant à 10 000$.

CONSIDÉRANT le bilan financier déposé par le Comité des loisirs;

**Les membres du conseil discutent entre eux*

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

DE PRÉVOIR au budget 2023, au poste 02-701-50-447 "Loisirs et culture" une somme de

10 000$ pour les activités à venir et faites par le comité des Loisirs de Saint-Barnabé-Sud et de leur remettre le chèque en janvier 2023;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 218-12-2022
11.5 Maison des jeunes 4 Vents – Demande de soutien financier

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier reçu la Maison des jeunes 4 Vents pour un montant en argent de 2 000 $;

CONSIDÉRANT leur demande d'échange de service d'une valeur de 2 000 $ qui peut inclure : location du centre communautaire sans frais, un montant en photocopies noir et blanc et/ou couleur, service de personnel municipal;

CONSIDÉRANT le budget prévu par la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud ainsi que les engagements déjà pris envers d'autres organismes;

**Les membres du conseil discutent entre eux*

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

D'OFFRIR une valeur de 2000 $ en échange de services divers;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 219-12-2022
11.6 Réseau Cooptel – Projet de capsules vidéos

CONSIDÉRANT l'offre reçue pour la création d'une capsule vidéo portant sur la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud par l'entreprise Cooptel;

CONSIDÉRANT le manque de ressource pour participer à cette création;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

DE NE PAS PARTICPER au projet de création d'une capsule vidéo portant sur la Municipalité via le projet offert par Cooptel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Sujets divers

13. Période de question

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

Résolution numéro 220-12-2022

14. Levée de la séance

Sur proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Yves Guérette, la séance est levée à 20h50.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ALAIN JOBIN
Président d'assemblée
Maire

LINDA NORMANDEAU
Secrétaire d'assemblée
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce mardi 6 décembre 2022.

Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031